

SPF 35 - ILLE-ET-VILAINE
17 RUE DES LANDELLES
35510 CESSON SEVIGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

Aux Membres de la Fédération du SPF 35 - Ille-et-Vilaine,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération du SPF 35 - Ille-et-Vilaine, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de la Fédération n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie, charges et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Comité départemental en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Jérôme SZLIFKE
Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000

000058

Exercice : 2024

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024	Montant net 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations corporelles	1 308 835	603 086	705 750	742 161
Terrains	250 000		250 000	250 000
Agencements et aménagements de terrains	12 712	9 141	3 571	4 842
Constructions	757 445	394 360	363 085	369 312
Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 436	51 380	42 056	48 960
Autres immobilisations corporelles:	195 243	148 205	47 038	69 046
<i>Installations générales, agencements divers</i>	19 642	7 028	12 614	14 578
<i>Matériel de transport</i>	144 793	114 727	30 066	50 388
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	20 444	21 384	-940	2 560
<i>Mobilier</i>	10 364	5 065	5 299	1 520
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	12 886		12 886	12 886
Autres titres immobilisés	70		70	70
Prêts				
Autres	12 816		12 816	12 816
I. Actif immobilisé	1 321 721	603 086	718 636	755 047
Stocks et en cours	11 168		11 168	
Autres approvisionnements	11 168		11 168	
Marchandises				
Créances	112 153		112 153	119 065
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 261		3 261	9 452
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances (dont produits à recevoir)	108 892		108 892	109 613
Disponibilités	124 237		124 237	188 410
Valeurs mobilières de placement et FNS	258 734		258 734	201 992
Charges constatées d'avance				4 026
II. Actif circulant	506 292		506 292	513 494
III. Ecarts de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 828 014	603 086	1 224 928	1 268 540



Bilan

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000

000058

Exercice : 2024

En Euros	Année 2024	Année 2023
Fonds propres sans droit de reprise	139 054	139 054
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Projet associatif et réserves		
Report à nouveau	728 345	755 545
Excédent ou déficit de l'exercice	31 053	-27 200
Situation nette (sous-total)	898 452	867 398
Subventions d'investissement	156 941	151 504
I. Fonds propres	1 055 393	1 018 902
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	66 009	125 201
III. Fonds reportés et dédiés	66 009	125 201
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
IV. Provisions		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 098	14 660
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 473	45 008
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	39 876	35 076
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes (dont charges à payer)	11 079	3 693
Produits constatés d'avance	13 000	26 000
V. Dettes	103 526	124 437
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 224 928	1 268 540



Compte de résultat

Exercice : 2024

Fédération de l'ILLE ET VILAINE - FED JR 035 0 00000 000058

En euros	Année 2024	Année 2023
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	11 863	11 450
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	867 586	839 828
Concours publics et subventions d'exploitation	195 268	207 190
Ressources liées à la générosité du public	412 256	424 175
<i>Dons manuels</i>	390 906	398 175
<i>Mécénats</i>	21 350	26 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la GP</i>		
Contributions financières	260 062	208 463
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 013	8 285
Utilisations des fonds dédiés	72 421	22 172
Autres produits	217 545	209 749
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	42 160	42 889
<i>Produits d'initiatives</i>	175 385	164 623
<i>Autres</i>		2 237
I - Produits d'activité	1 175 428	1 091 484
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Achats de marchandises, matériels et fournitures	268 699	230 722
Variations de stock	-11 168	0
Autres achats	26 542	32 494
Services extérieurs	187 121	167 784
Autres services extérieurs	80 235	79 893
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	163 527	151 305
Impôts, taxes et versements assimilés	14 513	13 452
Salaires et traitements	182 660	148 665
Charges sociales	60 727	44 628
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	62 594	71 015
<i>- sur immobilisations</i>	62 594	71 015
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>		
<i>- sur actif circulant</i>		
<i>- pour risques et charges</i>		
Autres charges	132 395	113 220
Reports en fonds dédiés	13 228	100 255
II - Charges d'activité	1 181 073	1 153 432
Résultat d'activité	-5 645	-61 949
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	7 444	5 541
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Produits financiers	7 444	5 541

IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	33	79
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Charges financières	33	79
Résultat Financier	7 411	5 462
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		493
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 563	29 884
Reprises sur provisions et transferts de charges		
V - Produits exceptionnels	29 563	30 377
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	275	1 090
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
VI - Charges exceptionnelles	275	1 090
Résultat Exceptionnel	29 288	29 287
VII - Ecart de combinaison		
VII - Ecart de combinaison		
Résultat Combinaison		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	1 212 434	1 127 401
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 181 381	1 154 601
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	31 053	-27 200
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 130 033	983 430
Prestations en nature	415 400	392 693
Dons en nature	897 842	1 078 575
Total	2 443 276	2 454 698
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 130 033	983 430
Prestations en nature	415 400	392 693
Secours en nature	897 842	1 078 575
Total	2 443 276	2 454 698



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de l'ILLE ET VILAINE
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2024
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	5
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	5
Moyens mis en oeuvre	5
II. Faits majeurs de l'exercice	7
III. Principes, règles et méthodes comptables	8
Présentation des comptes	8
Méthode générale	8
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	8
Durée de l'exercice et date de clôture	8
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	8
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	10
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	10
Subventions d'investissements	10
Fonds reportes sur legs et donations	11
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	11
Provisions pour risques et charges	11
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	11
Compte d'emplois des ressources	12
Evénements postérieurs à la clôture	12
IV. Informations complémentaires	13
Rémunération des dirigeants	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
Engagements hors bilan	13
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	21
Ventilation par nature des produits d'activités	21
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024	22
Effectif	22
Résultat exceptionnel	23
VII. Autres informations	24
Contributions volontaires en nature	24

VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 26

Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	26
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	29

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

*Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2024*

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'é émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'é émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'é émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de l'ILLE ET VILAINE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 5

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 3

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 13 890

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 1 385

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 7 salariés

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

I FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

2024 aura été une année de consolidation après l'année 2023 qui aura vu le déménagement de la Fédération 35, la lancée du Solidaribus, la création d'antennes à Villejean et au Val d'Anast.

L'objectif de 2024 était de revenir à un équilibre financier après 3 exercices déficitaires : c'est chose faite.

Au niveau des ressources humaines, nous fonctionnons en 2024 avec 7 salariés, 4 en CDI, 1 en CDD (0.60 ETP) et 2 apprenants : un sur la gestion de notre entrepôt et un autre sur le développement du mouvement CDM et des jeunes.

L'antenne rennaise de Maurepas a déménagé dans des locaux plus grands et plus fonctionnels. Le Solidaribus a continué son développement puisqu'il dessert tous les mois une trentaine de communes différentes dans le département.

Nous avons continué à développer les vacances à travers de très nombreuses activités : Les familles de vacances, une dizaine de sorties familiales, 3 JOV (2 à Paris et 1 à l'île aux Moines), des séjours en camps colonies financés en partie par une subvention préfectorale, des séjours familiaux d'une semaine avec les dispositifs chèques vacances et BSV, un séjour ANCV seniors pour 30 personnes et enfin un village Copains du Monde dans le Morbihan.

Les aides alimentaires ont été importantes grâce à de nombreuses collectes alimentaires et aux achats liés à la subvention nationale MMPT.

Nous avons organisé et développé une commission culture qui propose tout au long de l'année différents types de sorties culturelles.

Nous avons organisé 5 braderies extérieures qui ont toutes bien fonctionné. Notre boutique solidaire continue à nous procurer des recettes propres à un niveau similaire à celui de 2023.

Les aides liées à l'apprentissage se développent : accompagnement scolaire, cours de français et plus de 1000 enfants qui ont reçu un cartable avec ce qu'il faut à l'intérieur de fournitures scolaires neuves.

Nous avons innové en fin d'année en proposant pour les fêtes un spectacle de magie et un goûter au lieu de jouets neufs, ainsi qu'une braderie de jouets réservés aux familles aidées. Nous avons également réédité notre réveillon solidaire le 31 décembre.

Nous continuons à aider financièrement (plus de 400) les familles qui en ont besoin, ainsi qu'au niveau des vêtements et du matériel de 1ère urgence.

Nous aidons également au niveau des démarches, de la santé, et avons initié un accès au micro crédit en partenariat avec le CMB.

La vie démocratique est riche puisque nous avons réuni une assemblée Générale en juin 2024, réuni le SD à 8 reprises, le CD à 4 reprises et la CFD à 2 reprises. De très nombreuses commissions se sont réunies : alimentaire, PNV, culture, accueil, vacances, jeunes, Solidaribus, réveillon, bureau des antennes rennaises, etc...

Quant à la solidarité mondiale, nous avons organisé une chasse aux œufs à Pâques avec l'appui des nombreux enfants CDM, et relayés les appels aux dons lors des urgences mondiales.

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2024 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables depuis le 1er janvier 2020 concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8 %.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8 %.

Pour 2024, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers 8 %

Mécénat 8 %

Legs, donations et assurances-vie 8 %

Subventions 8 %

Contributions financières des fondations et associations 8 %

Autres ressources 8%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2024, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2024 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 0 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2024 s'élèvent à 14 208 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,38 %
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 3 941,43 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2024 du testateur GUINE Gérard pour un montant de 2 831,76 € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2024 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 14 389,48 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2024,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2024,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie.

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2024	Acquisitions et créations en 2024	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2024	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations incorporelles (I)				
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	250 000			250 000
Agencements et aménagements de terrain	12 712			12 712
Constructions	736 101	21 344		757 445
Installations techniques, matériel et outillage industriel	93 436			93 436
Autres immobilisations corporelles:	190 404	4 839		195 243
<i>Installations générales, agencements divers</i>	19 642			19 642
<i>Matériel de transport</i>	144 793			144 793
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	20 444			20 444
<i>Mobilier</i>	5 525	4 839		10 364
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	1 282 652	26 183		1 308 835
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	70			70
Prêts				
Autres	12 816			12 816
Immobilisations financières (III)	12 886			12 886
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 295 538	26 183		1 321 721

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Montant en début d'exercice 2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice 2024
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)				
Agencements et aménagements de terrain	7 869	1 271		9 141
Constructions	366 789	27 572		394 360
Installations techniques, matériel et outillage industriel	44 476	6 904		51 380
Autres immobilisations corporelles:	121 358	26 847		148 205
<i>Installations générales, agencements divers</i>	5 064	1 964		7 028
<i>Matériel de transport</i>	94 405	20 322		114 727
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	17 884	3 500		21 384
<i>Mobilier</i>	4 005	1 060		5 065
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	540 492	62 594		603 086
TOTAL GENERAL (I+II)	540 492	62 594		603 086

L'état des stocks au 31/12/2024 :

En €uros	Stocks au 01/01/2024	Reprise de stocks au 31/12/2024	Nouveaux stocks au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024
Stocks des autres approvisionnements			11 168	11 168
Stocks des marchandises				
TOTAL			11 168	11 168

L'état des créances au 31/12/2024 :

En euros	Année 2024
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	
Participations	
Autres titres immobilisés	12 886
Prêts	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	3 261
Autres créances:	108 892
	<i>Personnel</i>
	<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>
	<i>Etat et autres collectivités publiques</i> 27 061
	<i>Autres</i> 81 831
Créances reçues par legs ou donations	
Charges constatées d'avance	
TOTAL	125 039

Les produits à recevoir :

En euros	Année 2024
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	
Autres créances:	27 061
	<i>Personnel</i>
	<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>
	<i>Etat et autres collectivités publiques</i> 27 061
	<i>Autres</i>
Produits à recevoir	
TOTAL	27 061

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	201 992	258 734
<i>Placements divers</i>	77 196	78 533
<i>OPCVM</i>		
Fonds National de Solidarité	124 796	180 201
Comptes courants	176 688	120 044
Caisses	11 723	4 193
TOTAL	390 403	382 972

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf **5.2.1**)
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

L'état des emprunts et des dettes financières :

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit:	14 660	12 562		2 098
<i>Emprunts</i>	14 660	12 562		2 098
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>				
Emprunts auprès de structures SPF				
TOTAL	14 660	12 562		2 098

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 31/12/2024
<i>Compte courant au passif</i>		
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
TOTAL		

L'état des dettes à la clôture :

En Euros	Année 2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	2 098
<i>Emprunts</i>	2 098
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 473
Dettes fiscales et sociales:	39 876
<i>Personnel</i>	14 444
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	25 432
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	11 079
Produits constatés d'avance	13 000
TOTAL	103 526

Le détail des charges à payer :

En €uros	Année 2024
Intérêts courus sur emprunts	
Avances et acomptes reçus sur commande	
Fournisseurs - Factures non parvenues	5 335
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	19 057
<i>Personnel</i>	14 444
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	4 613
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	
Charges à payer	
Créditeurs divers	
TOTAL	24 391

Le détail des produits constatés d'avance :

En €uros	Année 2024
Exploitation courante	13 000
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	13 000

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	139 054							139 054
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	755 545	-27 200						728 345
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 200	27 200		31 053				31 053
Situation nette	867 399			31 053				898 452
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	151 504			5 437				156 941
Provisions réglementées								
TOTAL	1 018 903			36 490				1 055 393

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	62 856	3 982	25 907	40 930
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	13 800		13 800	
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	48 546	9 247	32 714	25 078
TOTAL	125 201	13 228	72 421	66 009

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En euros	Année 2024	Année 2023
Vente de biens et services	11 863	11 450
Concours publics et subventions d'exploitations	195 268	207 190
Dons manuels	390 906	398 175
Mécénats	21 350	26 000
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la GP		
Contributions financières	260 062	208 463
Reprises sur provision et transferts de charges	6 013	8 285
Utilisations des fonds dédiés	72 421	22 172
Participations des destinataires de la solidarité	42 160	42 889
Produits d'initiatives	175 385	164 623
Autres produits		2 237
TOTAL	1 175 428	1 091 484

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Année 2024
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	40 000
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	1 000
Subventions départementales	107 826
Subventions communales	33 494
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	45 448
Subventions Publiques Diverses	
Subventions emplois aidés	7 500
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	
TOTAL	235 268

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2024

(VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2024 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Espagne	35,00 €
Royaume-Uni	30,00 €

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2024 est de 7.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2024 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En euros	Année 2024
Produits	29 563
Produits d'éléments d'actifs cédés	
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	29 563
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Transfert de charges exceptionnelles	
Charges	- 275
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 275
Tableau Résultat exceptionnel	29 288

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	776 Heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 19,77 € pour 2024.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2024, le volume horaire a été évalué à 776 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2024 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégréées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2023. Pour le détail des sommes utilisées en 2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan

matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2024 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2024 et non encore dépensées au 31/12/2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER n'affiche pas de déficit sur 2024 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 48 546 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (23 467 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2024 de la fédération s'élève ainsi à 25 079 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED JR 035 0 00000 000058		Fédération de l'ILLE ET VILAINE		2 024	
CROD					
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations					
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels	390 906	390 906		398 175	398 175
- Legs, donations et assurances-vie					
- Mécénat	21 350	21 350		26 000	26 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				10 340	10 340
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
2.1 Cotisations statutaires	24 179			18 055	
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie	235 883			180 068	
2.4 Autres produits non liés à la qénérosité du public	242 865			235 517	
3-SUBVENTIONS	224 831			237 074	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	72 421	32 714		22 172	7 096
TOTAL	1 212 434	444 970		1 127 401	441 611
CHARGES PAR DESTINATION					
1-MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme	985 720	382 117		878 322	387 124
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	20 414	1 831		13 000	1 629
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	279	279			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	51 500	51 496		24 220	12 382
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	20 952			19 631	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	5 826			6 459	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83 462			112 715	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5-IMPOT SUR LES BENEFICES					
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	13 228	9 247		100 255	40 477
TOTAL	1 181 381	444 970		1 154 601	441 611
EXCEDENT OU DEFICIT	31 053			-27 200	

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 130 033	1 130 033	983 430	983 430
- Prestations en nature	369 356	369 356	355 019	355 019
- Dons en nature	621 921	621 921	783 111	783 111
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	46 044		37 674	
- Dons en nature	275 921		295 464	
TOTAL	2 443 276	2 121 311	2 454 698	2 121 560
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	2 190 660,04	1 913 350,41	2 196 234,95	1 914 607,36
- Réalisées à l'étranger	80 731,78	66 460,64	38 399,00	30 746,30
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	41 752	34 371	41 364	33 120
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	130 132	107 128	178 700	143 086
TOTAL	2 443 276	2 121 311	2 454 698	2 121 560

FED JR 035 0 00000 000058		Fédération de l'ILLE ET VILAINE			
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations		
- Actions réalisées par l'organisme	382 117	387 124	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 831	1 629	- Dons manuels	390 906	398 175
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	279		- Mécénat	21 350	26 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	51 496	12 382	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		10 340
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	435 723	401 134	TOTAL DES RESSOURCES	412 256	434 515
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	9 247	40 477	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	32 714	7 096
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	444 970	441 611	TOTAL	444 970	441 611

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 913 350	1 914 607	- Bénévolat	1 130 033	983 430
- Réalisées à l'étranger	66 461	30 746	- Prestations en nature	369 356	355 019
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	34 371	33 120	- Dons en nature	621 921	783 111
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	107 128	143 086			
TOTAL	2 121 311	2 121 560	TOTAL	2 121 311	2 121 560

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	48 546	15 164
(-) Utilisation	32 714	7 096
(+) Report	9 247	40 477
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	25 078	48 546